

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du

fixant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels à Saint Pierre et Miquelon

NOR :

Publics concernés : Collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat.

Objet : Mise en œuvre de la protection des habitats naturels.

Entrée en vigueur : L'arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : Le présent arrêté fixe, pour Saint Pierre et Miquelon, la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté de protection par le préfet.

Références : L'arrêté est pris en application de l'article R. 411-17-7 du code de l'environnement. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R. 411-17-7 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 28 juin au 21 juillet 2019, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Les habitats naturels pouvant faire l'objet, sur le territoire de Saint Pierre et Miquelon, des interdictions définies au 3° du I de l'article L. 411-1 sont listés dans le tableau ci-dessous avec indication de leurs codes « typologie » et « Habref » :

HABITATS NATURELS CONTINENTAUX	CODE TYPOLOGIE	CODE HABREF (CD_HAB)
--------------------------------	-------------------	----------------------------

HABITATS LITTORAUX ET HALOPHILES		
Herbiers des eaux marines et saumâtres		
Herbiers des eaux saumâtres	11.4	3255
Prés, steppes et fourrés salés		
Gazons annuels pionniers salés	15.1	3244
Prés salés côtiers boréonémoraux	15.3	3245
Dunes côtières et plages de sable		
Dunes mobiles	16.2	3246
Dépressions humides intradunales	16.3	29756
Plages de galets		
Végétations des laisses de mer et gazons pionniers sur plages de galets	17.2	3250
Côtes rocheuses et falaises maritimes		
Parois des falaises maritimes, rochers du bord de mer	18.1	3251
Communautés aérohalines des falaises maritimes et des côtes rocheuses	18.2	3247
Îlots, empilements rocheux, récifs, bancs		
Empilements rocheux et îlots	19.1	3248
Îles barrières, flèches littorales	19.2	3249
HABITATS AQUATIQUES NON MARINS		
Lagunes	21	29762
Eaux douces stagnantes		
Communautés macrophytiques amphibies	22.3	3256
Communautés lacustres d'euhydrophytes	22.4	3257
Eaux courantes (permanentes et temporaires)		
Lits mineurs	24.8	29754
Lits majeurs et zones sous influence de la nappe d'accompagnement	24.9	29755
FRUTICEES, PRAIRIES ET PELOUSES		
Landes et fruticées tempérées		
Landes humides	31.1	3260
Landes alpines et boréales	31.4	3261
Fourrés arbustifs des zones boréo-atlantiques de l'Amérique du Nord	31.A	3262
Pelouses silicicoles sèches		
Pelouses boréales acidiphiles fermées	35.1	3263
Prairies humides et mégaphorbiaies		
Mégaphorbiaies de basse altitude	37.1	3264
Prairies humides oligotrophes	37.3	3265
FORETS		
Forêts caducifoliées		
Boisements à <i>Betula papyrifera</i>	41.J	3266
Forêts de conifères		
Taïgas des zones boréo-atlantiques de l'Amérique du Nord	42.G	3267
TOURBIERES ET MARAIS		
Tourbières bombées		
Tourbières bombées à peu près naturelles	51.1	3268
Bas-marais, tourbières de transition et tourbières de source		

Bas-marais acides	54.4	3269
Tourbières de transition	54.5	3270
Communautés à <i>Rhynchospora alba</i> et communautés des fonds boueux	54.6	3258
ROCHERS CONTINENTAUX, EBOULIS ET SABLES INTERIEURS		
Falaises continentales et rochers exposés		
Communautés chasmophytiques siliceuses et boréo-basaltiques	62.2	3271

HABITATS NATURELS MARINS	CODE TYPOLOGIE	CODE HABREF (CD_HAB)
HABITATS BENTHIQUES		
Habitats benthiques côtiers		
Vasières	SPM11.1	28804
Sables intertidaux	SPM11.2	28805
Sédiments grossiers intertidaux	SPM11.3	28806
Fonds durs et roches intertidaux	SPM11.4	28807
Récifs biogéniques intertidaux	SPM11.5	28808
Vases sublittorales	SPM11.6	28809
Sables sublittoraux	SPM11.7	28810
Sédiments grossiers sublittoraux	SPM11.8	28811
Fonds durs et roches sublittoraux	SPM11.9	28812
Récifs biogéniques sublittoraux	SPM11.A	28813
Herbiers de phanérogames marines	SPM11.C	28815
Grottes sous-marines	SPM11.D	28816
Habitats benthiques profonds		
Vases profondes	SPM12.1	28818
Sables profonds	SPM12.2	28819
Sédiments grossiers profonds	SPM12.3	28820
Fonds durs et roches profonds	SPM12.4	28821
Récifs biogéniques profonds	SPM12.5	28822
HABITATS PELAGIQUES	SPM2	28823

Article 2

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

T. VATIN